

Dispositions 3 – Navires européens

Fiches de bord Jersey Marine Resources – Marche à suivre

1 Généralités

- 1.1 La disponibilité de données statistiques est absolument fondamental pour la bonne gestion des stocks de poissons. Ceci est vital pour évaluer l'état des stocks et la pertinence des mesures de conservation afin qu'une politique de pêche durable puisse être développée et modifiée en constante interaction avec la filière pêche pour que celle-ci soit économiquement stable.
- 1.2 En plus de la nécessité d'un journal de bord version papier ou électronique pour l'UE, lors de la pêche dans les eaux territoriales de Jersey, les navires européens en possession d'une licence de pêche de Jersey doivent également compléter et soumettre un journal de bord montrant un relevé journalier des efforts de pêche et des captures, conformément aux instructions de ces dispositions.
- 1.3 Un journal de bord, au format indiqué dans l'annexe de ces dispositions, doit être complété et envoyé par e-mail à fisheries@gov.je dans les 48 heures suivant le débarquement.

2 Instructions pour remplir les journaux de bord

- 2.1 Les entrées peuvent être complétées électroniquement ou manuellement.
- 2.2 Toutes les sections en haut de page, doivent être complétées pour chaque page soumise.
- 2.3 Date de pêche – Enregistrer la date de l'activité de pêche, par exemple : 14/08/2021
- 2.4 Secteur (zone) de pêche – Enregistrer le secteur pêché en utilisant les codes de zone indiqués dans la carte des indicatifs régionaux en annexe. Seuls les efforts de pêche et prises du jour des eaux territoriales de Jersey doivent être déclarés.
- 2.5 Si une page n'est pas suffisante, une page supplémentaire doit être complétée.
- 2.6 Le type d'engin de pêche utilisé doit être enregistré en utilisant le code d'engin et la description attenante comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Engin de pêche	Code de l'engin	Description de l'engin utilisé
Drague	DRB	Nombre de dragues et nombre de traits
Chalut de fond à panneaux	OTB	Taille des mailles, nombre de chaluts et nombre de traits
Chalut pélagique à panneaux	OTM	Taille des mailles, nombre de chaluts et nombre de traits
Chalut à perche	TBB	Taille des mailles, nombre de perches et nombre de traits
Chaluts boeuf de fond	PTB	Taille des mailles, nombre de filets et nombre de traits
Chaluts boeuf pélagiques	PTM	Taille des mailles, nombre de filets et nombre de traits
Filet emmêlant / Trémails et filets maillants combinés*	GTN	Taille des mailles, longueur de filets virés
Trémail	GTR	Taille des mailles, longueur de filets virés
Filet maillant	GNS	Taille des mailles, longueur de filets virés
Casiers à bulots	FPO-W	Nombres de casiers levés
Casiers à parloirs ou nasses	FPO-P	Nombres de casiers levés
Casiers classiques (casiers à crabe...)	FPO-D	Nombres de casiers levés
Engin de pêche non répertorié ci-dessus		Indiquer l'engin utilisé

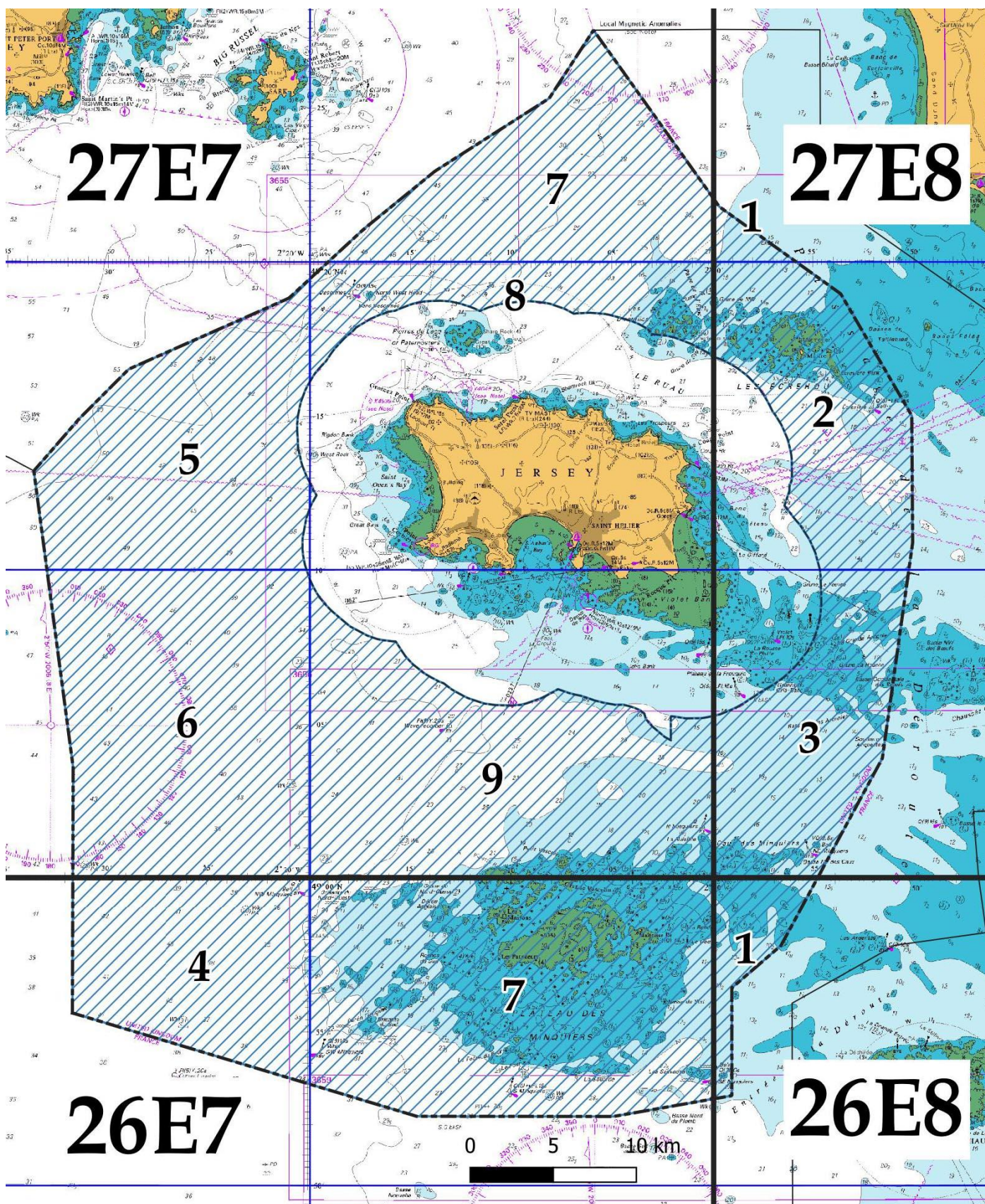
- 2.7 Espèces – Les quantités de chaque espèce détenue à bord doivent être déclarées en kilogramme de poids vif. Si le nombre de colonnes est insuffisant, une page supplémentaire peut être jointe, pour compléter la soumission. Les codes espèces de la FAO doivent être utilisés.
- 2.8 Des exemples de journaux de bord dûment remplis figurent en annexe.

** l'organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) dit: trémail et filets maillants combinés*

ANNEXES

Carte des indicatifs régionaux

A noter que seule la pêche effectuée dans les eaux territoriales de Jersey doit être enregistrée dans les journaux de bord.



JOURNAL DE BORD DU NAVIRE - NAVIRES EUROPEENS PECHANT DANS LES EAUX TERRITORIALES DE JERSEY

Marine Resources
 Howard Davis Farm
 La Route de la Trinite
 Trinity
 Jersey JE3 5JP
 Email: fisheries@gov.je
 Téléphone: 01534 441600

Nom du navire: _____ Numéro d'enregistrement : _____
 Nom de l'armateur : _____ Nom du capitaine : _____
 Port de départ : _____ Port de débarquement : _____

Date de la pêche	Zone de pêche	Engin			Espèces en kilogrammes de poids vif
		Engin 1	Engin 2		

Ce journal de bord doit être rempli pour toute activité de pêche et captures dans les eaux territoriales de Jersey. Il doit être complété électroniquement ou à la main et soumis dans les 48 h du débarquement par e-mail au : fisheries@gov.je

Exemples de journaux de bord

Exemple 1 : Exemple 1 : chalut à panneaux de fond, de maille 95 mm, un seul chalut, 12 traits ou 12 fois que le chalut a été tiré et remonté, pêche dans la sous-zone 27E75

Date	Zone de pêche	Engin 1	Engin 2	Espèces (en kg de poids vif)				
				RJH	BLL	SYX	CTC	POL
01/05/2021	27E75	1 - 12		465	25	140	35	10

Exemple 2 : 2 barres de 4 dragues = 8 dragues. 10 traits ou 10 fois que les dragues ont été mises à l'eau et remontées, pêche dans la sous-zone 27E75

Date	Zone de pêche	Engin 1	Engin 2	Espèces (en kg de poids vif)				
				SCE	SCR			
02/06/2021	27E76	DRB - 8		525	20			

Exemple 3 : 450 casiers à bulots et 100 casiers classiques, pêche dans la sous-zone 26E77

Date	Zone de pêche	Engin 1	Engin 2	Espèces (en kg de poids vif)				
				WHE	LBE	CRE	SCR	
15/06/2021	26E77	FPO - W	FPO - D	320	25	45	20	